

# NORMES POUR LES SÉJOURS AVEC DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

1. Le taux de nuit pour l'animal de compagnie et la nuit est de 5,00 euros
2. Dépôt de 60,00 euros pour les éventuels dommages causés par votre animal pendant le séjour que vous
3. Il sera restitué après vérification de l'appartement au moment du départ.
4. Le propriétaire sera responsable des dommages causés par votre animal de compagnie à des tiers et / ou au mobilier de l'hébergement.
5. Pour pouvoir loger dans le logement, les animaux doivent avoir un certain poids et une certaine taille, sauf dans le cas des chiens-guides: le poids maximum autorisé de l'animal, **y compris le conteneur ou la cage qui sera transporté, sera de 8 kg.**
6. Si c'est un chien listé comme potentiellement dangereux, allez avec le museau et la laisse non extensible à moins de 2 mètres, une licence administrative sera demandée lors de l'enregistrement (Art.3Real Decree87 / 2002 de mars, Loi 50/1999 du 23 Décembre sur le régime juridique de la possession d'animaux potentiellement dangereux).
7. **Il est complètement interdit de laisser l'animal seul sur le sol.**
8. Dans tout le périmètre de l'hébergement, il n'y a pas de place pour votre animal de compagnie pour répondre à ses besoins ce qu'ils devraient utiliser les espaces verts environnants.
9. Le propriétaire de l'animal domestique a l'obligation de le maintenir dans les conditions d'hygiène appropriées.  
Services de santé, ainsi qu'un livre sur les vaccins.
10. S'il vous plaît ne permettez pas à l'animal de monter sur les fauteuils, les canapés ou le lit.
11. Ne pas baigner vos animaux de compagnie dans les douches ou utiliser les serviettes de l'établissement pour les sécher.
12. N'oubliez pas de remettre une copie de ce document signé à la réception comme preuve d'acceptation de conditions.

**Nous apprécions le respect de ces règles et nous espérons que vous passerez un agréable séjour dans nos hébergements ruraux.**



**L'adresse**

## **Cal Mosqueta Allotjaments rurals**